



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 6 octobre 2022

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Madame Jeannine LE BRAS*
- Délibération n° 1.2 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé « NOUS ELU.E.S DE LA REPUBLIQUE : FACE A LA HAINE, QUE CESSE L'IMPUNITE ! » - *Approuvé*
- Délibération n° 1.3 - Convention de soutien financier entre le Département de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre de l'appel à projet « Forêt urbaine » - *Approuvée*
- Délibération n° 1.4 - Acquisition de la parcelle cadastrée J numéro 32 constituée d'un pavillon, de ses dépendances et de son jardin sis, 4 rue Robert Vignes, appartenant à Monsieur et Madame GHEZA - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Modification du tableau des emplois - *Approuvée*
- Délibération n° 3.1 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.2 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.3 - Fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.4 - Décision modificative n° 2 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.5 - Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour l'année 2021 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.6 - Reversement du produit des amendes de police perçu par la commune à l'EPT - Exercice 2020 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.7 - Marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la ville de Stains -

Approuvé

- Délibération n° 3.8 - Approbation de la décision modificative n° 1 relative au marché public d'impression du journal municipal - *Approuvée*
- Délibération n° 4.1 - Fonds d'Initiatives Associatives 2022 - Octroi de subvention - 3^{ème} répartition - *Approuvée*
- Délibération n° 5.1 - Convention de subventionnement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) - année 2022 - *Approuvée*
- Délibération n° 5.2 - Convention de délégation de gestion des activités du Centre d'Education et de Planification Familiale (CPEF) - *Approuvée*
- Délibération n° 6.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois - Deuxième répartition - *Approuvée*
- Délibération n° 6.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire suite aux inondations au Pakistan - *Approuvée*
- Délibération n° 7.1 - Inscription à l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2023 - Jard-sur-Mer - *Approuvée*
- Délibération n° 8.1 - Participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire 2021-2022 - *Approuvée*
- Délibération n° 8.2 - Subventions supplémentaires pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles primaires pour l'année scolaire 2021-2022 - *Approuvées*
- Délibération n° 8.3 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Vacances apprenantes » entre l'Inspection d'académie de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour le programme « Ecole ouverte » de l'année 2022 - *Approuvée*
- Délibération n° 8.4 - Convention de mise à disposition gratuite de locaux scolaires par la commune de Stains au profit de l'Institut Médico-Educatif (IME) Les Hortillons de Stains - *Approuvée*
- Délibération n° 9.1 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé « FERMETURE DES TRÉSORERIES DE STAINS ET D'ÉPINAY-SUR-SEINE : PRESERVONS LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ! » - *Approuvé*
- Délibération n° 9.2 - Vœu présenté par la majorité municipale intitulé « MONSIEUR LE PRESIDENT, NOUS NE POURRONS PAYER ! » - *Approuvé*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.